

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 86-0716/PR/MTP/UL portant approbation du procès-verbal de la réunion du comité de gestion du Fonds d'Investissement routier, en date du 8 février 1986 et approbation du projet de budget du Fonds d'Investissement routier pour l'exercice 1986.

n° 86-0716/PR/MTP/UL

Ministère	Date de publication
Ministère des travaux publics, de l'urbanisme et du logement	14 juin 1986
Numéro JO	Date du numéro
n° 12 du 31/07/1986	31 juillet 1986

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU Les lois constitutionnelles n°s LR/77-001 et LR/77-002 du 27 juin 1977

VU L'ordonnance n°LR/77-008 du 30 juin 1977

VU Le décret n°82-041 du 5 juin 1982 portant nomination des membres du Gouvernement de la République de Djibouti

VU La délibération n°28/7è L du 8 mai 1969, notamment en son article 7 rendu exécutoire par arrêté n°69-772/SG/CG L du 20 mai 1969 et portant exécution d'un Fonds d'Investissement routier du Territoire français des Afars et des Issas, modifié par délibération n°71/7ème L du 28 décembre 1969, rendue exécutoire par arrêté n°69-1858/SG/CG du 28 décembre 1969

VU La délibération n°72/7ème L du 23 décembre 1969 rendue exécutoire par arrêté n°69-1859 du 29 décembre 1969 et portant création d'une surtaxe spéciale sur l'essence, le pétrole et les supercarburants, modifiée par délibération n°76/8ème L du 31 décembre 1974

VU Le procès-verbal de la réunion du comité de gestion du Fonds d'Investissement routier en date du 8 février 1986

Sur proposition du ministre des Travaux publics, de l'Urbanisme et du Logement

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 mars 1986.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Sont approuvées les propositions du comité de gestion du Fonds d'Investissement routier contenues dans le procès-verbal de la réunion du 8 février 1986 ainsi que le projet de budget de l'exercice 1986 annexé au présent arrêté.

Article 2

Le présent arrêté sera enregistré et publié partout où besoin sera.

Par le président de la République

HASSAN GOULED APTIDON